

# Lavilledieu

LA LETTRE N°52 // DEC. 2018

## Le Bloc notes du Maire



### Les objectifs budgétaires pour les années à venir :

Ils sont au nombre de **quatre** :

- **baisse des dépenses de fonctionnement,**
- **maîtrise de l'endettement,**
- **poursuite de l'investissement,**
- **limitation de l'augmentation des impôts locaux.**

### Les actions engagées pour atteindre ces objectifs :

- **Moyens généraux :** lutte accrue contre les gaspillages, diminution des impressions et des courriers papier, dématérialisation accrue, optimisation des fournitures diverses et des petits matériels, amélioration de l'entretien des matériels,
- **Ressources humaines :** maîtrise de la masse salariale, retour au cadre légal là où il y avait des habitudes dérogatoires, exigence en matière de résultats (application du nouveau régime indemnitaire), définition des objectifs en matière de formation pour gagner en efficacité, adaptation du temps de travail et nouvelle répartition des tâches,
- **Relations avec les interlocuteurs :** exigence plus forte vis-à-vis de nos partenaires et recherche de toutes les sources de financements.

### De nouvelles charges imposées à la commune dès 2018 :

Elles sont au nombre de **cinq** :

- **mise en conformité** pour la protection des données (RGPD) : 16 000 €,
- **prévention et sécurité** au travail (DUERP) : 6 000 €,
- **élaboration** du plan de défense contre l'incendie (DECI) : 13 000 €.
- **mise à jour** du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : 2 000 €.
- **prélèvement à la source** : 1 500 €.

### Des investissements poursuivis :

- **travaux terminés :** écoles, mairie et entrée nord (RD 224),
- **travaux lancés :** jardin d'enfants, assainissement à Bayssac.

### La procédure de sortie de « Berg/Coiron » terminée.

- les conditions de sortie ont été **définitivement** tranchées par le Préfet,
- **elles sont limitées** à la seule prise en compte de la Z.I « Lucien Auzas »,
- la procédure engagée pour le bien de notre village est **close**.

L'été a été dense, les mois à venir le seront tout autant. Mais en dépit des difficultés, Lavilledieu a continué, et continuera, de se développer de la manière la plus harmonieuse possible.

C'est, en tout cas, la volonté de toute l'équipe municipale.

*Bien à vous. Votre maire,  
Gérard Saucles.*

## Sécurité et tranquillité pour le village

Notre commune a enregistré ces derniers mois une nette recrudescence de vols, d'actes de malveillance et de dégradations de bâtiments publics qui perturbent la tranquillité, inquiètent les Villadéens et occasionnent des dépenses inutiles pour le budget communal.

Un effort important va donc être consenti pour lutter contre cette évolution néfaste et tenter, sinon de l'endiguer totalement, mais au moins de l'inverser pour plus de **sécurité** et de **tranquillité** dans notre village.

Ces efforts vont s'appuyer sur les trois dispositifs existants, en lien avec les forces de gendarmerie et reconnus par l'État :

### Le dispositif « Tranquillité Vacances ».

Durant toute l'année, la brigade de gendarmerie de Villeneuve-de-Berg effectue l'opération « Tranquillité Vacances ».

Pour ceux qui s'absentent, notamment pendant les vacances scolaires et surtout en été, les services de la gendarmerie peuvent, **à leur demande**, surveiller leur domicile ou leur commerce au cours de leurs patrouilles quotidiennes.

### L'opération « Participation citoyenne ».

En complément de ce dispositif, la mise en œuvre de l'opération « Participation citoyenne » va être menée en vue d'intensifier

les contacts et les échanges entre voisins, de rapprocher la gendarmerie et les Villadéens et d'apporter une réponse aux besoins du citoyen.

Une **réunion publique** sera organisée avec la brigade de gendarmerie (2<sup>ème</sup> quinzaine de janvier 2019) afin d'expliquer clairement ce dispositif, reconnu par le Ministère de l'Intérieur.

### La vidéo-protection.

Enfin pour parfaire notre action, le Conseil municipal, répondant aux attentes des Villadéens, a validé le principe de l'installation d'équipements de vidéo-protection.

La vidéo-protection est un outil de prévention **technique** de la malveillance.

Strictement encadré par la **loi** et contrôlé depuis 2011 par la **CNIL**, ce dispositif préventif a pour buts de : dissuader le délinquant, renforcer le sentiment de sécurité, faire diminuer le nombre des faits commis et faciliter l'identification des auteurs.

Comme nombre de communes aux alentours, Lavilledieu va se doter d'équipements de vidéo-protection.

Ce projet est à l'étude avec les services compétents et devrait pouvoir être concrétisé l'année prochaine.

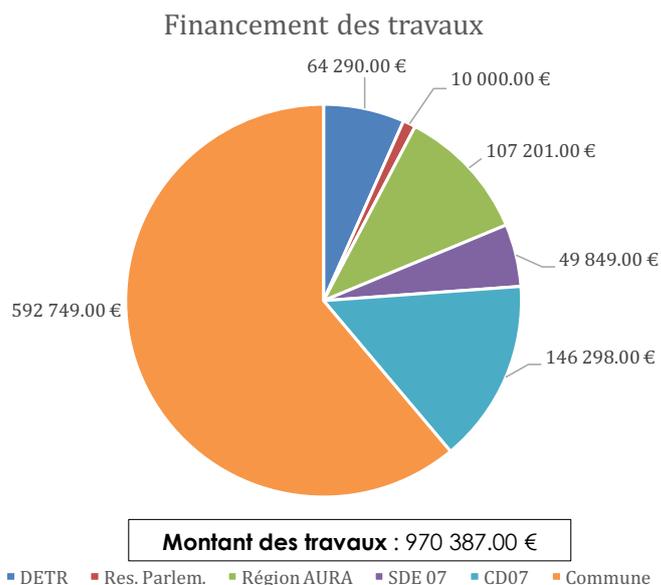
# L'entrée nord de Lavilledieu : une priorité



La sécurisation, l'aménagement et l'embellissement de l'entrée nord de notre village sont **terminés**.

Ce chantier, un des plus **importants** de notre mandat, était une des **priorités** de notre projet « Horizon 2020 » car il répondait à une **attente** très forte des Villadéens.

Le bilan ci-après détaille les subventions dont a bénéficié la commune pour la réalisation de l'ensemble de ces travaux, la part communale s'élevant à **61 %** de la dépense totale.



RD 224	TTC	État	Parlementaire	Région AURA	SDE 07	Département	Commune
Travaux	493 290,00 €	64 290,00 €	0,00 €	107 201,00 €	0,00 €	146 298,00 €	175 501,00 €
Enfouissement des réseaux	433 875.00 €	0	10 000,00 €	0	49 849,00 €	0	374 026.00 €
Espaces verts	13 863,00 €	0	0	0	0	0	13 863,00 €
Tout'enbus	29 359,00 €	0	0	0	0	0	29 359,00 €
Totaux	970 387.00 €	64 290,00 €	10 000,00 €	107 201,00 €	49 849,00 €	146 298,00 €	<b>592 749.00 €</b>

## L'école, c'est la vie du village

S'il y a un service **essentiel** à rendre à nos familles, c'est bien celui de l'instruction des enfants car l'école est le principal maillon de proximité du service public.

Le cadre (confort, clarté, espace, isolation...) dans lequel les enfants apprennent est aussi important que la qualité de l'enseignement qui leur est apporté et traduit surtout, **au-delà des paroles** et de **manière concrète**, le respect que nous devons avoir pour l'équipe enseignante et pour les futurs citoyens qu'elle forme.

### Les rénovations.

C'est la raison pour laquelle, depuis le mois de mars, un **vaste programme de rénovations** a été entrepris au sein de l'école élémentaire du village, dans l'attente de la réhabilitation d'ensemble de l'école qui ne pourra pas être lancée avant **2020** pour des considérations d'ordre financier.

Tout d'abord, saisissant l'opportunité des aides accordées, dans le cadre des mesures d'économies d'énergie par le SDE et la CCBA, ce programme a consisté à poursuivre les rénovations nécessaires des classes. Ainsi, dans ce domaine :

- les **éclairages** ont été remplacés par des éclairages plus performants **dans toutes les classes** et dans tout le bâtiment (bureau, couloirs, 2ème étage notamment). Montant : **13 219 € TTC** (subvention : **7 960 €**).
- les **menuiseries** (fenêtres en PVC et rideaux intérieurs) ont été changées dans les 3 classes restant à rénover et dans le bureau de la directrice. Montant : **22 675 € TTC** (subvention : **8 847 €**).

### L'école numérique.

Le développement du numérique dans notre société devait être pris en charge dans les pratiques éducatives.

C'est l'enjeu du plan numérique lancé par l'État qui donne une impulsion forte aux projets d'équipement des écoles grâce à un soutien important de 50 % de l'investissement consenti par la commune.

Bâti avec les équipes pédagogiques de nos 2 écoles, ce plan s'est concrétisé par l'achat de **24** ordinateurs mobiles, **9** tablettes et **2** vidéos projecteurs pour respectivement les écoles élémentaire et maternelle de notre commune.

L'investissement s'élève à **18 149 € T.T.C.**, l'académie versant à la commune une subvention de **9 075 €**.

### Les façades.

Enfin, une réhabilitation des façades s'imposait pour donner à notre école élémentaire un aspect extérieur digne de sa mission de service public. Confiés à l'entreprise GSF, ces travaux s'élèvent à **23 563 € T.T.C.**

**BILAN:** La part communale s'élève à **51 724 €** soit **67 %** de la dépense totale.

Travaux	Montant	SDE	CCBA	Educ. Nat.	Commune
Eclairages	13 219	4 082	3 878	0	5 259
Menuiserie	22 675	8 847	0	0	13 828
Ecole Numérique	18 149	0	0	9 075	9 074
Façades	23 563				23 563
Totaux	<b>77 606</b>	12 929	3 878	9 075	<b>51 724</b>

## Rond Point de « l'Auzon »

Ce rond-point, créé en 2016, est une évocation du prieuré des Bénédictines datant du XI<sup>ème</sup> siècle qui est un des vestiges moyenâgeux de notre village.

Nos employés communaux ont largement participé à son aménagement, notamment avec la construction des murs en pierre dont les ouvertures rappellent celles de ce vestige.

Cet ouvrage participe grandement aux efforts d'embellissement de notre village après, en particulier, le fleurissement des entrées et la signalétique en centre bourg.

En juillet dernier, répondant à un sondage lancé par un grand quotidien régional pour désigner les 5 plus beaux ronds-points de Drôme/Ardèche, quelque 4 000 internautes ont placé notre rond-point en 3<sup>ème</sup> position, le classant 1<sup>er</sup> en Ardèche.

Que tous ceux qui ont participé à la réalisation de ce rond-point en soient remerciés et félicités.



## Aire de jeux / Espace sportif

Projet phare de notre programme « Horizon 2020 », l'aménagement d'un espace destiné aux jeux et à la détente va débuté le **15 janvier 2019**.

### Le contexte.

Cet espace est actuellement un champ non cultivé, d'une surface de 4000 m<sup>2</sup>, situé à proximité du centre bourg historique de la commune.

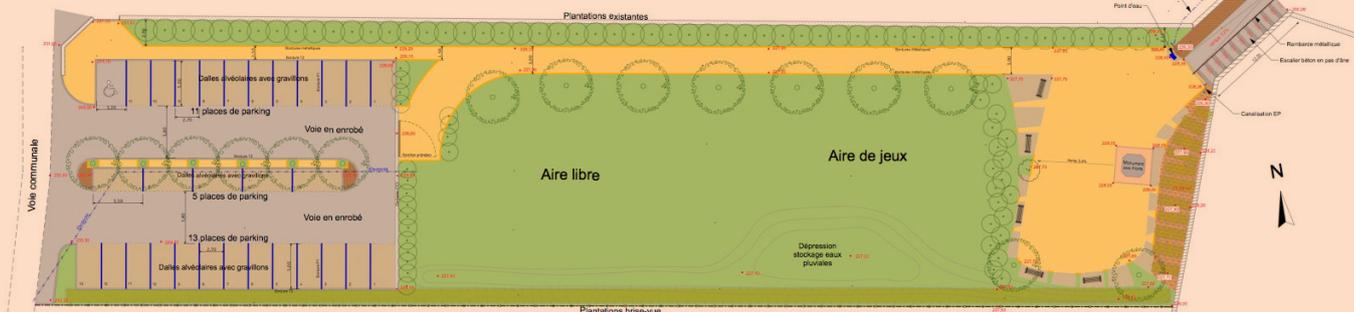
Il est appelé à jouer un rôle important pour connecter le centre du village et les pôles d'habitations alentours.

Destiné à rassembler toutes les générations, ce lieu permettra aussi d'organiser des manifestations et de fournir un espace aménagé pour les jeux d'enfants, la détente et les rencontres.

### Le parti pris d'aménagement.

Il repose sur la création d'un **espace public attractif** pour tous les Villadéens qui :

- Présente des centres de rencontre et d'échange,
- Limite la présence des véhicules,
- Embellit l'emplacement actuel par des plantations de végétaux,



## Assainissement public à Bayssac

### Les réseaux de collecte et de transfert.

La commune de LAVILLEDIEU possède des réseaux de collecte et de transfert des eaux usées sur l'essentiel du chef-lieu **hormis** sur les quartiers de BAYSSAC et de GRANGE DE RIGAUD. Les eaux usées collectées sont acheminées et traitées à la station d'épuration quartier COUDOULAS.

Cette station d'épuration est de type « boues activées avec lit de roseaux et canal d'infiltration ». Sa construction a été achevée en 2013 et elle a une capacité de 3000 E.H qui permet de **raccorder des quartiers supplémentaires**.

Concernant le quartier de BAYSSAC, seule une petite partie au Nord-Est a un assainissement de type collectif. Le quartier de GRANGE DE RIGAUD n'a pour le moment aucun assainissement de type collectif.

Pour remédier à ce manque, la commune a lancé un projet de travaux sur ces secteurs pour créer des réseaux de collecte et de transfert des eaux usées vers la station d'épuration.

### Les travaux d'assainissement.

Les travaux d'assainissement prévus sur les quartiers de BAYSSAC et GRANGE DE RIGAUD ont été programmés en **deux** tranches fonctionnelles pour pouvoir en assurer le financement.

La tranche **2018** a été lancée à l'automne.

Elle intégrera également la création de **22 branchements particuliers** pour les habitations existantes dans ces quartiers.

### L'estimation de la dépense.

Pour la tranche 2018, le montant total H.T. des travaux est arrêté à **223 352 €** auxquels viendront s'ajouter les dépenses diverses et de maîtrise d'œuvre de l'ordre de **16 800 €** soit **288 182 €** T.T.C.

L'entreprise AUDOUARD a été retenue pour réaliser les travaux.

- Permet un déplacement piétonnier agréable et sûr,
- Éclaire les différentes zones de façon suffisante et raisonnée.
- Intègre un parking drainant d'une vingtaine d'emplacements.

L'ensemble de la réflexion s'est attachée à créer un aménagement cohérent où les différents utilisateurs cohabiteront sans se gêner, avec comme soucis permanents la maîtrise des contraintes du lieu, l'esthétisme, l'intégration paysagère, la sécurité et un entretien aisé de tout le site.

### La dépense communale.

Le coût total de cet aménagement s'élève à **195 600 €** T.T.C. La Région Auvergne/Rhône/Alpes a soutenu ce projet par une subvention de **47 500 €** et le SDE à hauteur de **6 000 €** pour l'éclairage public.

# Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (D.U.E.R.P.)

L'évaluation des risques professionnels constitue une démarche structurée de prévention des risques liés à la santé physique et mentale et à la sécurité au travail de nos agents.

Cette évaluation est rendue obligatoire par le Code du travail et s'applique à tous les employeurs publics ou privés.

Les résultats de l'évaluation sont transcrits et mis à jour annuellement dans un « Document Unique Évaluation des Risques Professionnels » appelé communément « **Document Unique** » ou **D.U.**

Mis à la disposition de tous les agents, le D.U. vise également un objectif pédagogique: servir de base à la formation et à l'information des agents sur les risques auxquels ils sont exposés dans le cadre de leur activité normale de travail.

Pour conduire cette démarche durable de prévention, une mission d'assistance technique à la réalisation du Document Unique a été confiée au Bureau Veritas, expert reconnu en assistance à la prévention et à la gestion des risques.

Pour être complète et efficace, cette mission d'assistance comprend également un plan de maîtrise des risques, constitué de préconisations et/ou d'actions de prévention et de protection. Ce plan est remis à jour chaque année.

La mission a été menée en octobre 2018 et son coût est de l'ordre de 6 000 €.

Les mesures préconisées ont commencé à être mise en œuvre.

# Règlement Général de Protection des Données (R.G.P.D.)

Depuis le 25 mai 2018, le Règlement européen sur la Protection des Données (**RGPD**) est entré en application.

Ce règlement remplace la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Il est destiné à toutes les entreprises, les associations et les **collectivités territoriales** des États Européens qui détiennent des données personnelles. Les Pays de la zone Euro appliqueront désormais les **mêmes** règles pour la protection des informations personnelles.

Le RGPD **protège** les libertés et les droits fondamentaux des personnes physiques, et en particulier leur droit à la protection des données à caractère personnel, mais également la libre circulation des données. Il **n'interdit pas** de recueillir et d'exploiter des données personnelles mais **impose** de les traiter en respectant différentes règles pour en assurer la protection.

La commune de Lavilledieu a **d'ores et déjà** entamé cette démarche **obligatoire** de mise en conformité au RGPD.

En effet, un **délégué à la protection des données**, M. Laurent POT, a été désigné par arrêté n° 67/2018 du maire en date du 20 juillet 2018, conformément au RGPD, et déclaré auprès de la Commission Nationale Informatique Libertés (CNIL).

Ce délégué a pour missions:

- d'**informer** et **conseiller** le maire, autorité responsable du traitement des données, ainsi que tous les agents,
- de **diffuser** une culture « Informatique et Libertés » au sein de la municipalité,
- de **contrôler** le respect du règlement et du droit international en matière de protection des données,
- d'**accompagner** le maire pour la tenue d'un registre retraçant les activités de traitement des données,
- et de **coopérer** avec la CNIL.

De plus une série de mesures ont été déjà mises en place: **réorganisation** du travail au sein des services, **sensibilisation** et **responsabilisation** des agents à l'importance de cette protection et **sécurisation** des accès physiques aux locaux et aux différents bureaux.

Enfin la commune a sollicité l'intervention d'un cabinet **juridique** spécialisé afin d'établir une synthèse des **obligations** du RGPD et de définir un **programme d'actions**, administratives et techniques, spécifique à Lavilledieu, de mise en conformité au RGPD. Cette mission, très lourde, a démarré au mois de **novembre** et son coût est de l'ordre de 16 000 € T.T.C.

## CONSIGNES DE TRI



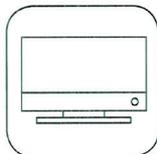
**ÉLECTROMÉNAGER FROID**  
(réfrigérateur, climatiseur, congélateur,...)



**ÉLECTROMÉNAGER HORS FROID**  
(lave-linge, four, plaque de cuisson,...)



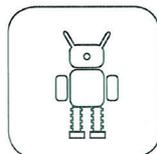
**PETIT APPAREIL MÉNAGER**  
(cafetière, fer à repasser, sèche cheveux,...)



**ÉCRAN**  
(tablette, télé, ordinateur,...)



**TÉLÉPHONIE**  
(Smartphone, GSM, lecteur audio,...)



**JOUET À PILES OU FIL**  
(voiture télécommandée, robot,...)

Trouvez la déchetterie la plus proche de chez vous sur :

[www.sidomsa.net](http://www.sidomsa.net)



Pour nous contacter :  
Z.I Lucien AUZAS - 870 rue des Mouliniers  
07170 LAVILLEDIEU  
Tél. 04 75 94 33 57  
contact@sidomsa.net

[www.sidomsa.net](http://www.sidomsa.net)



impression FOMBON Aubenas IMPRIM'VERT

## Quelques dates à retenir...

- **24 novembre 2018 CHOUCROUTE** organisée par CCAS
- **1<sup>er</sup> décembre 2018 BELOTE** Amicale Laïque **21h**
- **2 décembre 2018 LOTO** Amicale Laïque **14h**
- **16 décembre 2018 FÊTE DE NOËL** au Cloître
- **11 janvier 2019 VŒUX MUNICIPAUX** 19h